

PETITES VILLES DE DEMAIN

EN BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

04 OCTOBRE 2023 - GRAY

AUTOUR DE LA MOBILITÉ EN MILIEU RURAL : UN ENJEU TRANSVERSAL DU DÉVELOPPEMENT LOCAL

Le programme « Petites Villes de Demain », lancé en septembre 2019, a pour objectif la revitalisation des petites villes de moins de 20 000 habitants, notamment pour conforter leur rôle de centralité, renforcer le maillage du territoire et leur permettre de faire face aux enjeux démographiques, économiques ou sociaux à venir.



Accueil des participants par les élus locaux et Madame la Sous-Préfète de Gray

La présente publication reprend les moments essentiels de cette journée consacrée aux mobilités des petites villes.

Dans le cadre de la mission régionale dévolue par les services de l'État aux trois agences d'urbanisme de Franche-Comté, a été organisé le troisième séminaire d'échanges à destination des chefs de projet Petites Villes de Demain. Ce dernier s'est tenu à Gray et Arc-lès-Gray autour de la question des mobilités en milieu rural et a été organisé par ces collectivités et l'AUTB.

Les élus des collectivités d'accueil et Mme la Sous-Préfète de Gray ont introduit la journée en soulignant la nécessaire adaptation des petites villes aux nouvelles mobilités, en trouvant des réponses adaptées à leur contexte géographique particulier, à la fois pour arriver dans ce territoire, s'y déplacer, en osant des idées innovantes, que l'État accompagnera.

L'organisation d'une table ronde et d'un marché des mobilités a permis d'approfondir les questions essentielles sur cette thématique et ont permis aux participants d'échanger. L'après-midi a été consacré à des déambulations dans les deux communes pour examiner les questions particulières auxquelles doivent faire face les acteurs locaux.

TABLE RONDE

La mobilité en milieu rural : un enjeu transversal du développement local, voilà le fil rouge de la journée qui a pu être détaillé durant la table ronde réunissant six acteurs phares de la mobilité à différentes échelles. Ils ont pu apporter leur expertise sur différents aspects incontournables de la mobilité en milieu rural : la complémentarité des modes de déplacements tant au niveau politique qu'au niveau technique, la décarbonation des usages sur les courtes distances, la dimension sociale des actions de la mobilité, les opportunités d'aménagement à saisir lors de la mise en œuvre des politiques de mobilité.

Plusieurs idées essentielles sont ressorties de cette table ronde :

Si les déplacements sont encore majoritairement réalisés en voiture, en particulier en milieu rural, la prise de compétence des collectivités locales en tant qu'Autorités Organisatrices des Mobilités (AOM) offre l'opportunité d'une nouvelle offre de mobilité quotidienne. Chacun est confronté aux nouveaux enjeux de la mobilité, qu'il s'agisse de la santé, de l'environnement ou du climat. Les réponses à apporter varient selon les territoires et ne sont pas moins complexes pour les petites villes. Transport collectif, covoiturage, vélo, sont des solutions qui permettent l'intermodalité et l'accès aux 5 derniers kilomètres. Pour que cela fonctionne, il faut coordonner les différents modes, en particulier l'information et les accès à ces initiatives.

Penser les mobilités sous l'angle des usages et pas seulement des déplacements, permet de moduler une offre selon les besoins de tous les citoyens. En ce sens, la Région élabore un plan de mobilité avec les acteurs locaux pour répondre aux besoins des habitants.

Les personnes en situation de fragilité sont particulièrement en difficulté dans les territoires ruraux, par l'éloignement géographique des services, de l'emploi, et l'automobile comme unique moyen de s'y rendre. Permettre à tous de se déplacer, en levant les freins matériels et financiers, est un enjeu majeur auquel le réseau Mob'In France répond, en accompagnant les collectivités pour des offres de mobilité adaptées.

Par ailleurs, les objectifs de décarbonation des mobilités s'imposent de plus en plus. Ils sont à mettre en regard d'une lecture des distances en temps plutôt qu'en kilomètre et des possibilités d'améliorer l'existant des petites villes, non pas par le « tout vélo », mais plutôt avec des aménagements d'espaces publics redonnant toute la place au piéton et encourageant diverses alternatives à l'utilisation individuelle de la voiture. L'ADEME, avec ses appels à projets, soutient les démarches des collectivités qui encouragent de nouvelles habitudes de déplacement.



Intervention de M. NEUGNOT au début de la table ronde

De gauche à droite : M. Dubois (CEREMA), M. Grosset (CCPHD), M. Neugnot (BFC), Mme Rigoni (ADEME), M. Sublet (Sortons Du Bois), Mme Messadi-Paris (Mob'In)

Ainsi, les politiques de mobilité se traduisent naturellement dans l'aménagement des centres-bourgs. Les choix d'aménagement doivent prendre en compte l'évolution des modes utilisés. La voiture est aujourd'hui plus imposante qu'hier et le besoin d'espace doit être partagé. Il ne faut pas hésiter à sortir la voiture de la rue, en créant des espaces de stationnement plus denses dans les dents creuses, par exemple. Il s'agit de trouver les compromis entre les modes, au regard des différents besoins des centres-bourgs (commerces, tourisme, animation saisonnière), changer l'image de la ville figée et sortir des sentiers battus.

Les enjeux des mobilités sont effectivement multiples et touchent l'accès à l'emploi, aux services, à la redynamisation du tissu économique local, à l'inclusion sociale et aux questions énergétiques et environnementales. La CC des Portes du Haut Doubs devenue autorité organisatrice des mobilités a construit avec les habitants son schéma local d'orientation des mobilités. Lauréat de l'appel à projet TENMOD 2020, la stratégie et le plan d'action ont été validés fin 2022 et depuis, la collectivité met en œuvre ce schéma selon 5 axes :

1. l'information des offres de mobilité ;
2. l'amélioration de l'intermodalité ;
3. l'accompagnement des entreprises dans les alternatives de mobilité ;
4. le renforcement de l'offre de transport collectif vers les pôles régionaux importants ;
5. la structuration de l'offre collective propre au territoire.

Cette table ronde, riche d'informations et de retours d'expériences a permis d'élargir les questions de mobilité et de les mettre en regard des particularités de nos territoires. Bien qu'instaurer des changements de pratiques et mobiliser les partenaires restent une difficulté réelle, connaître son territoire et les différents outils à disposition pour mettre en œuvre de nouvelles politiques de mobilité permet de préparer demain.

LE PROJET PVD DU VAL DE GRAY SOUS L'ANGLE DES MOBILITÉS

La mobilité est un enjeu économique fort pour le Val de Gray.

Le diagnostic mobilité du projet Petite Ville de Demain du Val de Gray a mis en avant les particularités de ce territoire contraint par sa localisation, avec un maillage dense de routes départementales.

Si la mobilité automobile reste incontournable, les communes sont cependant prêtes au développement du vélo notamment au niveau touristique avec les activités de loisirs en bords de Saône, la Véloroute 50 et les voies vertes. Conscient des contraintes du territoire, la CCVG entend trouver un modèle les englobant pour encourager la pratique du vélo. C'est là la stratégie présentée : renforcer la desserte des pôles structurants et encourager les modes alternatifs à la voiture, en maîtrisant les coûts.



Monsieur ROYER, Directeur Général des Services, présente le projet PVD du Val de Gray sous l'angle des mobilités

LE SALON DES MOBILITÉS

Un des moments phares de la journée, le salon des mobilités a regroupé une multitude d'acteurs et a été favorable aux échanges et discussions.

Organisés autour de trois espaces distincts, les différents acteurs qui tenaient des stands ont pu échanger avec les participants sur leur rôle dans la planification des mobilités à différentes échelles.

L'idée était que les participants puissent trouver des pistes concrètes pouvant répondre aux enjeux et difficultés de leur territoire.

Étaient ainsi présents dans **l'espace Aide financière** :

- la Banque des Territoires
- l'ADEME BFC
- la DREAL
- l'ANCT

Dans **l'espace Conseil** :

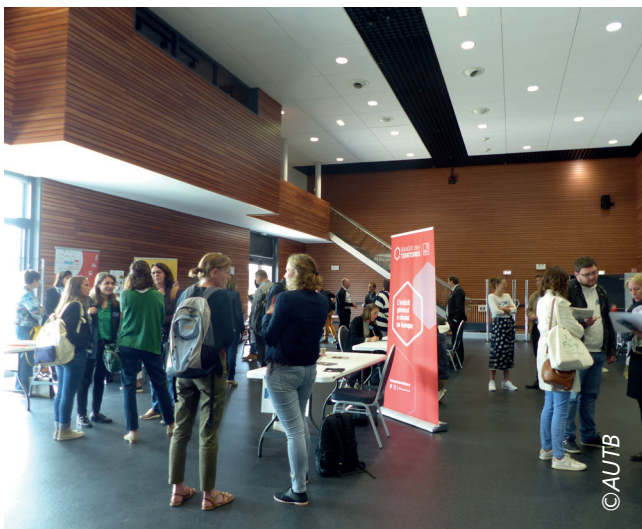
- le CEREMA
- l'agence Mob'In BFC
- l'Association Régionale des Missions Locales
- les agences d'urbanisme de Besançon, Montbéliard et Belfort
- le CAUE du Doubs
- Vel'Impulse
- le groupe La Poste

Dans **l'espace Mise en œuvre** :

- le bureau d'étude Ebulis
- l'agence Sortons du Bois
- la Communauté de communes du Pays d'Héricourt
- la SPL Mobilités de la région BFC
- Citiz BFC



Le salon des mobilités : moment propice aux échanges



VISITE 1

LE CENTRE-VILLE DE GRAY

Prépondérance de la voiture et espace public contraint du fait d'un tissu étroit, sont les éléments clés à retenir de cette visite.

À pied, il semble difficile de s'y retrouver, tant la voiture est omniprésente et la signalisation disparate. Devant la mairie, l'usage de la voiture est intensif bien que l'offre de stationnement semble ajustée aux besoins des habitants. Les trottoirs sont parfois difficilement empruntables car encombrés, entrecoupés ou trop étroits. Pourtant plusieurs commerces sont attractifs et répondent à la fonctionnalité du centre-ville. L'équilibre est alors à trouver entre la place du piéton et de la voiture, tout en maintenant l'attractivité du lieu et son caractère patrimonial, à conserver.



Déambulation dans le cœur historique de la ville de Gray

VISITE 2

ITINÉRAIRE DES TILLEULS « SUR LA ROUTE DES PÔLES D'ÉCHANGES MULTIMODAUX »

Cette visite, parcourue par les participants, à vélo à assistance électrique, a hélas occasionné un fort sentiment d'insécurité. Entre Arc-lès-Gray et Gray, les cyclistes ont réalisé qu'il y a peu d'aménagements dédiés à la pratique du vélo. Il a alors fallu partager la chaussée avec les automobilistes et les chauffeurs de poids-lourds, peu habitués à croiser des cyclistes. Les pôles d'échanges multimodaux visités semblent à l'abandon notamment en matière de signalétique. D'importants enjeux découlent en matière de développement cyclable : augmenter la sécurité des usagers, proposer des aménagements comme une passerelle dédiée aux modes actifs pour traverser la Saône, et surtout changer les habitudes des habitants et les encourager à se séparer de leur voiture.



Départ du groupe avec la flotte de vélos à assistance électrique de la CCVG

VISITE 3

LE QUARTIER D'HABITAT SOCIAL DES CAPUCINS

Un quartier d'habitat social peu dense, en pleine requalification urbaine comprenant des espaces végétalisés, voici comment décrire en quelques lignes le quartier des Capucins à Gray. Ces caractéristiques urbaines sont de vrais atouts pour le développement des mobilités actives. Certes, la place dédiée à la voiture est encore prépondérante, avec du stationnement en bas de chaque immeuble, mais le schéma directeur de la requalification du quartier peut gommer cet aspect pour proposer un nouveau partage de l'espace public : trottoirs larges, traversées sécurisées, itinéraires cyclables, signalétique forte, offre de stationnement vélos, sont autant d'actions à mettre en place pour proposer une circulation apaisée au sein du quartier.



Déambulation face à une construction dont la démolition est planifiée dans le cadre de la requalification du quartier

VISITE 4

LA ZONE INDUSTRIELLE DES GIRANAU

Cette boucle de visite consacrée à l'économie a révélé de nombreux constats en matière de circulation.

Jusqu'à la ZI des Giranaux, il est constaté des grands axes routiers très fréquentés générant du bruit, de la vitesse et de l'insécurité. Puis on observe différents espaces paysagers, arborés et quelques cheminements doux agréables. Par sa grande taille, la ZI est un véritable bassin d'emplois et il faudrait peut-être travailler la mobilité avec les grands employeurs du secteur. Ce sont eux qui peuvent, en s'impliquant, changer les choses et amener des nouvelles pistes d'aménagement de la zone pour la rendre agréable et plus praticable en liaisons douces.



Voirie principale de la zone industrielle des Giranaux

@Google 2023

VISITE 5

LA CEINTURE VERTE D'ARC-LÈS-GRAY

Arc-lès-Gray bénéficie d'un patrimoine naturel que la commune valorise à travers sa ceinture verte.

Ces espaces naturels s'articulent et font l'objet à la fois de promenades de loisirs mais aussi d'itinéraires quotidiens pour rejoindre les principaux équipements, services et commerces de la commune. La ceinture verte suit le tracé d'une ancienne voie ferrée et est par endroit discontinue. Ce point noir entraîne de grands décrochements sur des routes fréquentées. Des liens entre les tronçons de la ceinture verte sont donc à trouver, pour améliorer sa continuité, et gagner ainsi en attractivité.



Cheminement piéton au cœur de la ceinture verte d'Arc-lès-Gray

@Google 2023

VISITE 6

LE CENTRE-VILLE D'ARC-LÈS-GRAY

Le centre-ville d'Arc-lès-Gray est peu marqué. Des équipements, tels que des commerces et services et l'église, ponctuent cette petite centralité.

Elle est traversée par une départementale importante qui irrigue pour partie la rive droite de la Saône. Apaiser les flux, tout en permettant un meilleur accès aux mobilités douces constitue l'enjeu majeur de cette centralité. Ouvertures de cheminements, organisation des circulations, des accès aux équipements et verbalisations ont permis d'améliorer la situation. Il s'agit encore de définir des poches de stationnement aux endroits stratégiques pour assurer une meilleure organisation des déplacements piétons.



Déambulation et réflexions dans le centre-ville d'Arc-lès-Gray

@AUTB

Les 6 visites proposées avaient pour objectif de montrer la transversalité des questions de mobilités à travers d'autres thématiques de l'aménagement du territoire (centralités, habitat, environnement, économie, etc.).

Au-delà de la découverte du territoire de Gray et d'Arc-lès-Gray pour les acteurs présents, le partage des observations et des réflexions au gré des parcours proposés a permis d'aider les collectivités dans l'élaboration de leurs projets pour que les mobilités deviennent un élément clé du développement local.

CONCLUSION

De la table ronde aux visites immersives, en passant par le salon des mobilités, ce séminaire a permis à tous les participants de percevoir les mobilités à différentes échelles, et de connaître les services adaptés à la mise en œuvre des politiques de mobilité sur leur territoire, et notamment dans le cadre du Programme Petites Villes de Demain.

« Ensemble, changeons les mentalités, le tout voiture ne doit plus être la norme aujourd'hui »

[Didier CHAPUIS, Directeur de la DDT de Haute-Saône]



Pour plus d'informations sur le dispositif Petites Villes de Demain, contactez les délégués territoriaux de l'ANCT :

ANCT

Thomas Bouriat, chargé de mission
territorial Bourgogne-Franche-Comté
01 85 58 63 99 – 06 58 73 80 25
Thomas.BOURIAT@anct.gouv.fr

DDT du Doubs

03 81 65 62 62
ddt@doubs.gouv.fr

DDT du Jura

03 84 86 80 00
ddt@jura.gouv.fr

DDT de Côte-D'Or

03 80 29 44 44
ddt@cote-dor.gouv.fr

DDT de Haute-Saône

03 63 37 92 00
ddt@haute-saone.gouv.fr

SGAR

Jacques Corbet, chargé de mission
politiques territoriales
03 80 44 68 21 | 06 80 17 96 44
jacques.corbet@bfc.gouv.fr

DDT de Saône-et-Loire

03 85 21 28 00
ddt@saone-et-loire.gouv.fr

DDT de la Nièvre

03 86 71 71 71
ddt@nievre.gouv.fr

DDT de l'Yonne

03 86 48 41 00
ddt@yonne.gouv.fr

DDT du Territoire de Belfort

03 84 58 86 00
anct@territoire-de-belfort.gouv.fr

Pour plus d'informations sur les journées
d'animation régionale Petites Villes
de Demain, contactez les agences
d'urbanisme :

AUDAB, Agence d'urbanisme Besançon centre franche-comté

03 81 21 33 00
contact@audab.org

ADU, Agence de développement et d'urbanisme du Pays de Montbéliard

03 81 31 86 00
contact@adu-montbeliard.fr

AUTB, Agence d'urbanisme du Territoire de Belfort

03 84 46 51 51
contact@autb.fr